

**ORDONNANCE DU COLLEGE COMMUNAL**

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu les articles 130bis et 135, paragraphe 2 de la Nouvelle Loi Communale ;

**Considérant que dans le plan de délestage, le passage à niveau de Familleureux sera fermé à la circulation en cas de risque de pénurie d'électricité ;**

**Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de garantir la sécurité et d'éviter les accidents ;**

**ORDONNE :**

**Article 1 : Du 01 janvier 2019 jusqu'au 31 mars 2019 à Seneffe (Familleureux) :**

- **En cas de pénurie d'électricité, le passage à niveau sera fermé à la circulation.**
- **Des déviations seront mises en place :**
  - *En venant de Familleureux par la Rue de Manage, la Rue du Long Tri, la Rue de la Brique d'Or, la Rue du Noir Cerisier et la Rue Wauters.*
  - *En venant de Bois d'Haine par la Rue du Moulin, la Rue de Seneffe, la Rue Saint-Pierre, la Rue Godefroid, la Rue Ferrer, la Rue Aveau et la Rue de la Station.*
- **La fermeture du passage à niveau sera signalée à la Rue Wauters, au niveau de Roosens Béton, ainsi qu'au carrefour formé par la Rue de la Station et la Rue de Manage.**

**Article 2 :**

La signalisation requise, conforme à celle prévue par le règlement sur la circulation routière, par l'Arrêté Ministériel du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et des obstacles sur la voie publique et par les prescriptions du cahier spécial des charges Qualiroutes de la Région Wallonne, sera placée de façon réglementaire aux endroits adéquats.

**Article 3 :**

En cas d'infraction, les contrevenants seront passibles des sanctions prévues par les lois et règlements sur la police de la circulation routière.

**Article 4 :**

Le présent arrêté entrera immédiatement en vigueur et sera publié conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

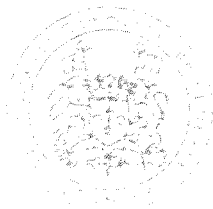
La Directrice générale,

Par le Collège,  
28.12.2018

La Bourgmestre,



Administration générale  
D. FRANCO  
Rue Lintermans, 21  
7180 Seneffe  
Tél : 064/ 52 17 00  
Fax : 064/ 52 17 05  
E-mail : commune@seneffe.be  
<http://www.seneffe.be>



B. POLL